

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 9 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Viverols et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme)**

NOR : INTJ1529353A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Viverols (Puy-de-Dôme) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Anthème exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Viverols</b>	<b>Baffie</b> <b>Églisolles</b> <b>Medeyrolles</b> <b>Saillant</b> <b>Saint-Just</b> <b>Sauvessanges</b> <b>Viverols</b>	<b>(Dissolution)</b>
<b>Saint-Anthème</b>	La Chaulme Grandrif Saint-Anthème Saint-Clément-de-Valorgue Saint-Romain	<b>Baffie</b> La Chaulme <b>Églisolles</b> Grandrif <b>Medeyrolles</b> <b>Saillant</b> Saint-Anthème Saint-Clément-de-Valorgue <b>Saint-Just</b> Saint-Romain <b>Sauvessanges</b> <b>Viverols</b>